



Estimation d'un bien par notaire

Par **zibeline**, le **24/11/2011** à **18:53**

Bonjour,

Au décès de mes parents, ma soeur a voulu conserver la maison familiale.

Après évaluation du bien par notaire de la famille, j'ai perçu la moitié du montant estimé. J'ai dû faire valoir mes droits car connaissant le marché immobilier je trouvais que ce bien était sous-évalué : il m'a été répondu par le notaire que c'est toujours le cas quand le bien reste dans la famille.

A ce jour, j'envisage de racheter la maison familiale à ma soeur.
A mon tour, puis-je bénéficier de cette "degressivité"?

En vous remerciant par avance,

cordialement.